



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES

AFFCE NEWS

Juin 2016

Le mot du Président.....	2
Activités à venir de l'AFFCE.....	3
Conférences à partir de septembre 2016	3
Dernière conférence, avant les vacances d'été.....	3
Activités récentes de l'AFFCE.....	4
Conférence AFFCE avec Philip CORDERY, Christophe CARESCHE et Pierre LEQUILLER pour présenter le rapport de l'Assemblée Nationale sur l'influence française et le rapport sur le traitement des affaires européennes par la Chambre basse, 26 mai 2016.....	4
Conférence avec Pierre CALAME et Patrick LUSSON sur le thème "Repenser l'Avenir de l'UE en instaurant une gouvernance à multi-niveaux", 2 juin 2016	7
Rubrique fiscalité	9
Rubrique lauréats de concours.....	10
Identité européenne	10
Trentième anniversaire du drapeau européen!.....	10
Vie des institutions	11
Commission – Conseil: Initiative « Back to school – Retour à l'école».....	11
Tribunes libres:.....	13
Tribune libre (1): La France et l'Otan : une vision actualisée.....	13
Tribune libre (2): 9 mai 2016 : 66ème anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman	14
Tribune libre (3): 30 ans après Tchernobyl et ses victimes	15
Le coin des lecteurs	16
Rubrique culture - Art chorégraphique : Le rayonnement français à Bruxelles.....	18
Comment adhérer à l'Association des Françaises et des Français des Institutions Communautaires et Européennes (AFFCE)	27
Comité éditorial de AFFCE NEWS	27



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Le mot du Président

Chers collègues,

Le référendum du 23 juin au Royaume Uni restera comme une date importante de l'histoire de l'Union européenne et de ses institutions. Beaucoup de commentaires ont déjà été faits à ce sujet et le temps semble aujourd'hui à la réflexion. L'AFFCE va suivre les conséquences de cette consultation sur la situation administrative de nos collègues britanniques et de leurs droits, en tant que fonctionnaires et agents de l'Union¹. En effet, les solutions adoptées à cette occasion, pourraient faire jurisprudence et s'appliquer à d'autres situations dans le futur. Par ailleurs, l'AFFCE sera également très attentive à la place du français dans les institutions, alors que le contexte linguistique pourrait changer, avec le départ du Royaume Uni².

Sur un autre plan, depuis quelques années, notre association évolue à un rythme plus que satisfaisant. En effet, outre les conférences que nous organisons régulièrement sur les sujets les plus divers³, l'AFFCE s'est investie dans d'autres secteurs, au bénéfice de ses membres. Outre la fiscalité, domaine dans lequel notre association a développé une véritable compétence et l'appui aux lauréats de concours; l'AFFCE souhaite proposer des coaching individualisés. Pour démarrer, cette possibilité s'adresse aux membres qui occupent une fonction de chef d'unité et devront changer de poste, suite à la mise en œuvre de la nouvelle décision de la Commission sur le middle management⁴. Si cette première expérience s'avère positive, nous proposerons de l'étendre d'autres personnels en mobilité. N'hésitez pas à nous contacter, si vous souhaitez bénéficier d'un coaching individualisé pour préparer votre mobilité de chef d'unité, dans le contexte de la nouvelle politique de mobilité de l'encadrement intermédiaire (affce@ec.europa.eu).

En souhaitant que cette offre réponde à vos attentes, n'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions ou vos propositions d'amélioration.

Bonne lecture

Très cordialement,

Fabrice Andreone,
Président AFFCE

Contact: affce@ec.europa.eu

¹ Cf. Message du Président de la Commission à ce sujet.

² http://www.liberation.fr/planete/2016/06/24/apres-le-brexit-l-anglais-boute-hors-d-europe_1461792

³ Voir ci-dessous les comptes rendus des événements les plus récents

⁴ Décisions de la Commission C/2016/3288 (middle management) et C/2016/3214 (Conseiller).



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Activités à venir de l'AFFCE

Conférences à partir de septembre 2016

- "*Le futur de la recherche européenne dans le domaine de la défense*", par **Frédéric Mauro**, co-auteur du rapport du Parlement européen (http://media.wix.com/ugd/18246a_3716561ac4254bd487079cf81ee82e7d.pdf): **Début septembre**. A préciser.
- La Conférence "*Comment sortir du Brexit*" avec le **Dr Serodes**, prévue le 20 juin, a été reportée à la rentrée. **Septembre**. A confirmer
- Une Conférence sur le Protocole Privilèges et Immunités des personnels UE est prévue en octobre/novembre, avec un Professeur de droit et un avocat fiscaliste. Date à fixer

Dernière conférence, avant les vacances d'été

La dernière conférence avant les congés d'été est prévue **le 28 juin 2016, à 18h30, Loi 80, Grande Salle du CCP**. Notre invité est **Didier Schmitt**, ancien Conseiller au BEPA et actuellement responsable diplomatie, sécurité et politique spatiale au Service européen pour l'action extérieure. Il viendra présenter son livre "*Antéversion – Ce qu'il faut retenir du futur*" sur la fiction scientifique de ce que sera notre monde en 2040/2050.

"Antéversion – Ce qu'il faut retenir du futur" a été écrit par Didier Schmitt suite à ses fonctions de conseiller dans le bureau politique du Président de la Commission Européenne (BEPA). Antéversion est une 'fiction scientifique' qui traite de la confluence exponentielle des avancées technologiques d'ici 20-30 ans et de leurs multiples conséquences. L'ouvrage comprend essentiellement dix chapitres sous forme d'histoires originales se passant dans un futur plus ou moins lointain et décrivant par exemple une enquête policière sans policiers, la santé sans médecin, l'enseignement sans enseignant, des J.O. bioniques, la révolution domotique, ou encore des repas virtuels.

Préfaces du livre:

« Avec une imagination hors du commun et une narration fort originale, l'auteur nous plonge dans un futur à couper le souffle, aussi fascinant qu'intrigant. » José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne, 2004/2014

« Ce livre passionnant et accessible nous fait découvrir, dans une prospective scientifique et technologique experte, tous les futurs possibles. Il est de la responsabilité de notre humanité, de maîtriser ces innovations, de se les approprier, pour configurer l'avenir en un futur souhaité. Comme le disait Alain dans "Propos sur le bonheur: "Il y a l'avenir qui se fait et l'avenir qu'on fait. Didier Schmitt, veilleur imaginatif, critique constructif et enthousiaste lucide, éclaire ce chemin de sagesse et de progrès. » Claudie Haigneré, astronaute de l'Agence Spatiale Européenne, ministre délégué français de la recherche et des nouvelles technologies, puis des affaires européennes, 2002/2005



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

« Avec cet ouvrage aussi original que foisonnant, Didier Schmitt nous emporte dans un futur à la fois fascinant et étonnamment humain, libéré du présent et pourtant encore très proche de lui. En somme, il nous invite à imaginer un futur heureux. » Pierre Vimont, diplomate, Secrétaire général du Service européen pour l'Action extérieure, 2010/2015

« Didier Schmitt sait si bien « se mettre en haut du mat » pour reprendre son expression: avec son savoir – scientifique mais, tout autant, humain ou plutôt humaniste –, avec son imagination, son intuition, sa fantaisie et sa sagesse, son sérieux et sa pointe d'humour. Une ascension salutaire par « gros temps ». Claude-France Arnould, Ambassadrice de France en Belgique, depuis 2015.

Activités récentes de l'AFFCE

Conférence AFFCE avec Philip CORDERY, Christophe CARESCHE et Pierre LEQUILLER pour présenter le rapport de l'Assemblée Nationale sur l'influence française et le rapport sur le traitement des affaires européennes par la Chambre basse, 26 mai 2016

Philip CORDERY ouvre la soirée par une présentation de son rapport sur le traitement des affaires européennes par l'Assemblée Nationale. Dès le départ, il fait part de son inquiétude sur la méthode de prise en charge des questions européennes par la France.

Il est, en particulier, préoccupé par la façon même dont les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale abordent leurs thématiques : il leur adresse un reproche, celui de négliger une approche européenne sur les textes qu'elles discutent. Il pose donc le problème ainsi : "*Comment améliorer la représentativité des parlementaires nationaux sur les questions européennes*"?

Philip CORDERY décline alors trois propositions :

- Contrôle (*dans le champ de leurs compétences*) des Conseils Européens et Conseils spécialisés: les décisions prises au sein de ces instances procurent alors valeur de légitimes mandats d'actions. Les transferts de compétences des Etats Membres au profit de l'UE ont révélé la nécessité pour les parlementaires nationaux dépossédés, en partie, de leur pouvoir législatif, d'être mieux associés au processus décisionnel européen dans le but de peser sur les orientations choisies.
- Priorité aux enjeux relatifs à l'Union Economique et Monétaire :
 - Mieux associer l'Assemblée Nationale au Semestre Européen et, notamment, à l'élaboration des programmes de stabilité et de réforme.
 - Mieux articuler le calendrier budgétaire national et le calendrier budgétaire européen.
 - Permettre aux députés de débattre des sujets présentés et pouvoir ainsi apporter des éléments correctifs si nécessaire.
- Nécessité impérieuse de repenser l'organisation interne de l'Assemblée Nationale dans le traitement des Affaires Européennes.
 - Philip Cordery, pour clarifier son propos, dénonce par, exemple, des dysfonctionnements tels que la découverte par certains députés de l'adoption d'une



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

directive ou d'un règlement uniquement lors de sa transposition : aucune information préliminaire ne leur avait été communiquée.

- Il émet alors l'idée de l'organisation administrative d'un système de contrôle décentralisé dévolu au traitement de textes européens qui prendrait la forme d'une commission transversale. Celle-ci aurait un rôle de coordination entre les diverses instances européennes et l'Assemblée Nationale dans le but d'une diffusion des sujets européens à l'ordre du jour. Une appropriation progressive des questions européennes par les députés français est primordiale.

En conclusion, Philip CORDERY évoque la tendance anti-européenne très perceptible en France mais, pour lui, cela ne peut, en aucun cas, être une fatalité. Des solutions structurelles existent. Pour cela, des décisions politiques peuvent être envisagées. Par ailleurs, précisant au passage l'assiduité de, seulement, quelques 20% des eurodéputés aux sessions parlementaires, il réclame davantage d'implication et de travail de la part de nos élus européens qui se sont engagés pour le meilleur fonctionnement possible de l'Europe.

Pierre LEQUILLER et Christophe CARESCHE poursuivent la conférence, avec la présentation de leur rapport en développant la question de l'influence française au sein des institutions de l'Union Européenne.

Selon eux, la France, en tant que pays fondateurs de l'UE, continue à occuper une place singulière au sein de l'Union. La voix de la France en Europe, bien qu'affaiblie, reste une voix écoutée et attendue. En effet, la France représente, parmi tous les pays aujourd'hui membres, l'une des nations qui continue à soutenir et promouvoir haut et fort les exigences essentielles du projet européen, souhaité par les « Pères fondateurs ».

- Paix et stabilité pour les pays qui ont fait le choix souverain de rejoindre l'Union européenne.
- Construction d'une Europe de la croissance, donc, de l'emploi et de l'investissement.
- Organisation d'une Europe qui protège. En effet, face à la prolifération des risques autant que des menaces et, au regard du contexte géostratégique qui a profondément évolué ces dernières années, l'Union européenne doit nécessairement s'unir pour lutter de façon efficace contre le terrorisme.
- Poursuite de la création d'une Europe de la défense.
- Mise en place d'une politique migratoire ambitieuse.
- Promotion de son modèle culturel, social et environnemental.

Conçue dans cette optique, l'Europe, dans son essence même, n'est donc pas un simple marché. Elle est aussi, et même avant tout, une communauté de valeurs : la France revendique cette position, constitutive de la fondation de l'UE.

La France continuant à placer très haut ses ambitions pour la réussite de l'édification de l'Europe, détient toujours une influence historique certaine au sein de l'Union européenne. Forte de cette expérience, il serait logique de retrouver ses représentants au premier rang des attributions des principales institutions que sont la Commission européenne, le Parlement ou le Conseil. Toutefois, en raison de logiques de fonctionnement interne et de clefs spécifiques de répartition des postes à responsabilité, l'étude quantitative montre une réalité complexe. Toutefois, le déclin annoncé de la



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES

présence française doit être relativisé, en considérant les institutions et les domaines européens observés.

On peut expliquer cette situation de la façon suivante :

- L'élargissement a mécaniquement engendré la diminution du nombre de Français dans les institutions. L'une des conséquences directes est la régression de l'usage du français au sein de l'administration de l'UE. Désormais la langue française tout en demeurant une langue officielle de travail est supplantée par l'anglais devenu la langue communément utilisée dans la plupart des Directions générales de la Commission et des institutions.
- L'influence de la France est aussi en recul parce qu'économiquement notre pays peine à se remettre sur les rails de la croissance. Par ailleurs, la France donne à voir l'image d'un pays difficilement réformable. En comparaison, l'Allemagne, quant à elle, a mis en place des stratégies lui permettant d'adopter une position dominante sur l'échiquier politique des Etats membres.
- De plus, à la suite des élections européennes de juin 2014, l'entrée de 24 députés d'extrême droite a considérablement affaibli les positions françaises au sein du Parlement Européen et a eu un impact négatif réel sur l'obtention de postes à responsabilités par les députés français.
- Enfin, la France, manifestement, pêche dans son manque d'initiatives à fixer une vision de l'Union Européenne.

Selon le rapport de Christophe CARESCHE et Pierre LEQUILLER, il est important de ne pas confondre le terme "influence " avec le terme "présence". L'influence ne se décrète pas spontanément et n'est pas une fin en soi. Pour démontrer son influence, il faut, avant tout, porter des idées, déterminer des objectifs, soutenir des positions claires et lisibles et établir des stratégies. Par exemple, forte de l'expérience et de la taille de son réseau diplomatique, mais aussi du budget qu'elle consacre à sa défense, sur les questions de politique étrangère et de défense, la France continue de s'imposer comme un leader incontestable en Europe.

L'influence de la France ne correspond plus vraiment à la présence de la France mais elle demeure fondamentale : il est donc essentiel de fournir les efforts permettant, au moins, de conserver l'influence acquise.

La France, aujourd'hui, au niveau de son influence, ne doit ni ne peut penser les questions européennes avec l'idée d'entamer un bras de fer avec l'UE : son intérêt se trouve plutôt dans une coopération plus effective.

Pour être plus influent au Parlement européen, il est nécessaire que les élus français participent activement aux travaux du Parlement européen, en siégeant en priorité au sein des commissions législatives qui comptent.

Les partis politiques nationaux doivent également prendre leurs responsabilités, en exigeant de leurs élus européens qu'ils effectuent leur mandat jusqu'à son terme, et en leur accordant une plus grande place dans leurs instances dirigeantes.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

De grands progrès ont déjà été faits. Les administrations françaises (en particulier le MAE), comme les entreprises, ont enfin su prendre le tournant de l'Europe. Mais des marges d'amélioration importantes existent, et la France souffre encore de difficultés à développer une véritable culture de l'influence, à mettre en place des coalitions, à anticiper, à travailler au plus près avec les représentants de son tissu économique et social.

Par ailleurs, si la présence des Français dans les institutions européennes reste, malgré tout, aujourd'hui, encore relativement satisfaisante, les perspectives pour les décennies à venir ne le sont pas. Les résultats des candidats français aux concours européens depuis dix ans sont décevants. Une mobilisation de grande ampleur serait donc nécessaire et urgente.

En conclusion, malgré un constat assez sévère sur la représentativité de la France dans les instances européennes, les députés insistent sur le fait qu'il ne faut pas céder au déclinisme. En effet, la France demeure un pays extrêmement important sur l'échiquier européen. Dans leur rapport, Messieurs CARESCHE et LEQUILLER ont présenté une photographie de l'influence française observée en Janvier 2016 ; ils se proposent de faire un point tous les six mois sur ce sujet.

L'AFFCE les a invités à venir faire le point l'année prochaine. A suivre!

Conférence⁵ avec Pierre CALAME et Patrick LUSSON sur le thème "Repenser l'Avenir de l'UE en instaurant une gouvernance à multi-niveaux", 2 juin 2016

L'AFFCE, avec le soutien du groupe de réflexion sur l'avenir du Service public européen (GRASPE), a accueilli le 2 juin Pierre Calame, président de la Fondation pour le Progrès de l'Homme et auteur du blog www.blog.pierre-calame.fr et Patrick Lusson, urbaniste et économiste, qui a été délégué de la Région Rhône-Alpes à Bruxelles.

Leur réflexion s'appuie sur le constat du délitement de l'Union européenne et surtout de la perte de sens du projet européen aux yeux des citoyens. Or si l'Europe se défait, cela sera un drame non seulement pour elle-même, mais pour le monde. Pierre Calame démontre qu'aucune communauté ne peut fonctionner sans avoir posé au préalable la question fondamentale: que veut-on faire ensemble ? Or, il a manqué une étape à la construction citoyenne de l'Europe : l'étape de ce processus instituant. L'essai de construction par l'économique n'a été qu'un plan « B » après l'échec de la Communauté Européenne de Défense en 1954. Or, ce qui a été efficace avec ce plan « B » - l'intégration économique - s'est finalement retourné contre nous. La jeune génération a l'impression que l'UE a été faite pour les multinationales et les banques, au détriment des intérêts de la base. Les mécanismes institutionnels instaurés au fil des ans continuent à fonctionner de manière aveugle, n'offrant aux citoyens européens qu'une gouvernance au rabais, ce qui explique leur désintérêt croissant. Il faut donc repenser la gouvernance européenne pour cesser d'imposer d'en haut des décisions auxquelles les

5



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

citoyens n'adhèrent pas parce qu'ils n'ont pas été consultés. Il faut aussi voir ce que l'Europe peut réellement apporter par rapport aux défis mondiaux.

La contradiction est que les citoyens semblent se détourner de l'Union européenne alors que les sondages donnent 60% d'entre eux comme voyant l'Europe essentielle pour leur futur. L'explication tient essentiellement à ce que le mode d'intervention nationale étatique et européen ne répond plus aux défis du moment ainsi qu'à l'écart qui s'est creusé entre le référentiel intellectuel, le cadre institutionnel ancien hérité du passé et les défis à relever (interdépendances nombreuses et complexe, irréversibilité de la mondialisation etc...).

La **première** proposition simple de ce « New Deal » européen serait de composer une Assemblée instituante qui redéfinirait le projet européen et le besoin d'Europe. En effet, on pense souvent à la gouvernance comme à un moyen de gérer une communauté instituée, mais le défi préalable est justement...d'instituer la communauté. L'idée directrice est de s'appuyer sur les régions et villes européennes, ce qui permettrait de créer une assemblée en deux étapes : d'abord au niveau régional, avec des panels de citoyens, tirés au sort (et formés), organisés par au moins trente régions et grandes villes d'Europe, réparties entre différents États membres, avant synthèse au second niveau européen.

Le Conseil de l'Union européenne suivrait certainement si au moins deux États-membres comme la France et l'Allemagne lançaient l'action.

La **seconde** action aurait pour but de mettre au point un mécanisme de gouvernance qui soit plus efficace. Pierre Calame et Patrick Lusson ont fait part de leur expérience avec les ateliers citoyens, notamment ceux sur le développement rural en région Rhône-Alpes, et sont prêts à conjuguer les règles simples de subsidiarité pour que, dans les États membres, on arrête de toujours dire "c'est la faute à Bruxelles". Le livre blanc sur la gouvernance européenne lancé par Romano Prodi avait mis l'accent sur la gouvernance à multi-niveaux et le principe de subsidiarité active, avant que ces idées ne disparaissent du rapport final à la demande de la France et de l'Allemagne. Mais ce sont des principes plus actuels que jamais, dont la généralisation permettrait de sortir de l'opposition entre compétences exclusives de l'Union -sur le marché intérieur- et faible impact européen sur le reste. Avec une gouvernance multi-niveaux, l'Europe retrouverait un ancrage et du crédit.

La **troisième** action consisterait à mettre en chantier l'Europe autour de thèmes qui parlent aux citoyens européens, et notamment à la jeune génération: le grand chantier du 21^{ème} siècle est, de toute évidence, la transition énergétique pour protéger le climat et assurer un développement durable et il s'agit de retrouver rapidement un leadership européen en la matière.

Suite à ces exposés, de nombreuses questions ont fusé dans la salle et des contributions créatives ont été apportées.

Tout d'abord, il est clair que les panels de citoyens ne peuvent réussir qu'avec le soutien des élus et si la prise en compte des résultats est assurée, ici en tant qu'Assemblée instituante. Ils ne peuvent fonctionner valablement que s'ils reçoivent toute la connaissance préalable nécessaire et disposent d'outils pédagogiques. Il faut souligner que **la quasi totalité** des participants ont levé la main à la question "Seriez-vous prêts à apporter de votre temps pour contribuer à ces deux niveaux aux panels citoyens?".



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Des idées très concrètes ont été avancées :

- faire développer une appli pour smartphones à offrir à tous les européens pour obtenir une traduction automatique entre les langues européennes dans la cadre de forums multilingues et pour briser le tabou du multilinguisme des citoyens. De quoi alimenter l'Assemblée instituante;
- chercher des relais institutionnels et des élus qui s'engagent à écouter la parole citoyenne et à prendre à leur charge les recommandations qui émaneront des ateliers citoyens ;
- contacter un réseau de facilitateurs habitués à animer de grandes réunions de manière participative.

D'autres ont regretté que ce projet vienne peut-être trop tard ; certains collègues ont attiré l'attention sur les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix à l'Est et au Sud-est de l'Europe et ont souligné que l'Union européenne ferait bien de prendre ces menaces au sérieux et de chercher les parades efficaces. Une autre urgence serait de renforcer l'éducation des jeunes européens pour qu'ils comprennent mieux combien cette construction européenne est garante de leur avenir et qu'ils prennent à leur charge la défense de ce projet unique.

En conclusion, il a été convenu de créer un petit groupe de travail pour assurer le suivi des idées lancées ce jour.

Rubrique fiscalité

Nous tenons à disposition de nos membres à jour de cotisation le compte-rendu et l'ensemble des informations relatives à la Conférence du 26 avril 2016 de **M. VERNEAU, attaché fiscal** à l'Ambassade de France auprès du Royaume de Belgique et du Grand Duché du Luxembourg sur le thème "*Les obligations déclaratives (y inclus les comptes bancaires) dans le domaine fiscal, des fonctionnaires et autres agents de l'UE de nationalité française*". Information: affce@ec.europa.eu

Par ailleurs, nous tenons à disposition des membres de l'AFFCE la brochure fiscalité mise à jour, de même qu'un draft de recours dans le domaine de la CSG/CRDS. Information: Groupe fiscalité AFFCE: affce@ec.europa.eu



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Rubrique lauréats de concours

APPUI AUX LAUREATS DES CONCOURS EPSO DANS LEUR RECHERCHE D'EMPLOI

L'AFFCE a assisté, le 14 juin 2016, à la séance d'accueil des lauréats des concours EPSO organisée par la représentation permanente française en présence du représentant du Secrétariat général aux Affaires européennes (SGAE). Au total, 31 lauréats des différents concours AD 5 et AD 7 de cette année (sur 52 au total) ont pu bénéficier des informations et des conseils prodigués par les représentants des administrations des principales institutions.

Le représentant de l'AFFCE a souligné la disponibilité de l'Association à recevoir individuellement les lauréats pour les aider dans leur recherche d'emploi s'ils n'ont pas encore trouvé de poste, en soulignant l'importance des réseaux comme celui de l'AFFCE, qui couvre les principales institutions, ainsi que de ceux des universités et grandes écoles (ENA, Sciences-Po, AGRO, Ecoles d'ingénieurs, etc...).

Identité européenne

Trentième anniversaire du drapeau européen!

Depuis trente ans, le drapeau européen identifie l'union européenne. Né en 1955, sous l'égide du Conseil de l'Europe, le drapeau européen est devenu la marque officielle de l'ensemble des Institutions européennes le 1er janvier 1986.

Le 29 mai 2016, on a célébré le 30^e anniversaire du jour où, pour la première fois, le drapeau bleu aux 12 étoiles était hissé officiellement devant les bâtiments de la Commission européenne en présence d'un parterre de personnalités européennes dont Jacques Delors, Président de la Commission européenne. Cet événement était accompagné de la diffusion de l'hymne européen, l'Ode à la Joie, quatrième mouvement de la 9^e symphonie de Beethoven.

Le drapeau européen est une référence identitaire, parmi d'autres. Il est souvent accompagné des drapeaux de chacun des 28 États membres de l'Union européenne, comme un signe de double identité de citoyenneté : Européenne et Nationale.

Ce 30^e anniversaire a aussi été l'occasion d'une démarche pédagogique, auprès des citoyennes et citoyens européens, de la société civile organisée, des écoles, des collèges, des lycées et universités...à partir des travaux effectués par l'Institut Jacques Delors à la fois à propos du drapeau européen et l'hymne correspondant mais aussi pour tous les drapeaux et hymnes des 28 États membres de l'Union européenne:



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Lien contenant les différentes fiches par États membres séparés (en français) :
<http://www.institutdelors.eu/011-17263-Unis-dans-la-diversite-hymnes-et-drapeaux-de-l-Union-Europeenne.html>

Jean-Pierre Bobichon - Conseiller auprès de l'Institut Jacques Delors

Pour en savoir plus : www.institutdelors.eu

Vie des institutions

Commission – Conseil: Initiative « Back to school – Retour à l'école »

La presse locale a fait écho au passage de notre collègue Armel Prieur dans son ancienne école grâce à l'initiative « Retour à l'école ». Dans ce cadre, il est proposé aux membres du personnel des institutions européennes de s'inviter le temps d'une journée dans une école – de préférence celle où ils ont eux-mêmes été élèves. Cette initiative a été lancée en 2007 par le gouvernement allemand pour marquer le début de sa présidence de l'UE. La Commission a également soutenu le projet et les présidences successives du Conseil de l'UE ont pris le relais.



Armel Prieur de retour sur les bancs du lycée

Le haut fonctionnaire à l'Union européenne était de passage au lycée Genevoix où il a obtenu son bac en 1969.

A mon époque, nous étions huit élèves en classe de Terminale. Eh oui, les temps changent et Armel Prieur a pu s'en rendre compte vendredi matin lorsqu'il s'est présenté devant deux classes de 1^{re} ES et L du lycée Maurice-Genevoix. Organisée par leur professeur d'histoire, Loïc Baufreton, les élèves ont pu échanger durant deux heures avec l'administrateur des ressources humaines à l'Union européenne et dont le bureau se trouve à Bruxelles (Belgique).

Un millier de recrutement par an à l'U.E.

Un poste qu'il occupe depuis 2005 après être notamment passé par les transports Grimaud de 1995 à 1998. A Bressuire, cette société fut comme une institution. Au moment du dépôt de bilan en 2001, les transports Grimaud employaient alors 1.800 personnes et 1.200 de ces camions circulaient sur les routes.

Ensuite, Armel Prieur a exercé à la SNCF et plus précisément à la gare de Tours (Indre-et-Loire). Aujourd'hui il préside



Armel Prieur a échangé pendant deux heures avec les élèves de 1^{re}.

le jury d'embauche du personnel européen. « Environ un millier de personnes sont recrutées chaque année », indique celui qui revient régulièrement dans le Bocage où il possède une maison à Courlay.

Très à l'aise devant les jeunes, il a expliqué, vidéos et diaposi-

tives à l'appui, le rôle de l'Union européenne dans le cadre de l'opération « Retour à l'école » (lire encadré).

« Je vais faire un sondage : qui pense que la Grande-Bretagne va quitter l'Union européenne ? », demande-t-il spontanément. Hésitations dans l'assemblée, personne se veut se lancer. Plus proche de leur programme d'histoire-géographie, il questionne les élèves sur les Pères de l'Europe. « Qui est avec Robert Schuman, le Français considéré comme le fondateur de l'Union européenne ? Allez je vous aide, il est originaire de la région ». La réponse ne tarde pas et le Cognacais Jean Monnet est cité.

Pour Eric Guérineau provi-

seur du lycée Maurice-Genevoix, cette rencontre est une belle expérience pour les élèves. « C'était un échange à bâtons rompus et en même temps très informel. Armel Prieur n'a pas hésité à évoquer la possibilité de faire des stages au sein de l'Union européenne », a indiqué le chef d'établissement. Des stages accessibles à bac + 3. De quoi donner un regain de motivation pour celles et ceux qui sont intéressés par ce cursus, à quelques semaines de leurs premières épreuves du baccalauréat.

Bruno Bouchet

br.bouchet@lecoq.fr

à savoir

« Back to School » est un dispositif mis en place en 2007 par le gouvernement allemand, lorsque le pays occupait la présidence tournante de l'Union européenne. Il propose aux membres du personnel des institutions européennes de s'inviter le temps d'une journée dans une école - de préférence

celle où ils ont eux-mêmes été élèves - pour y parler de l'UE en général de leur travail au sein des institutions européennes en particulier. En 2015, 700 fonctionnaires européens ont participé au dispositif, intervenant auprès de 64.000 étudiants dans 21 États membres différents.

Si vous avez fait ce type d'expérience et souhaitez témoigner, n'hésitez pas à nous écrire. Et surtout, n'hésitez pas à participer à e programme de la Commission européenne qui constitue une excellente initiative pour présenter l'UE et ses activités et participer à l'information sur l'Europe en France.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES

Tribunes libres:

Tribune libre (1): La France et l'Otan : une vision actualisée

Le 3 février 2016, la commission de la défense nationale et des forces armées a déposé un rapport sur l'évolution du rôle de l'OTAN. Ce rapport fait notamment échos au rapport Védrine de 2012 "La France à l'OTAN". Les deux rapporteurs reviennent en particulier sur l'actuelle vision française de l'Alliance.

La France, dans la perspective du sommet de Varsovie prévu le mois prochain, réaffirme sa volonté de voir l'OTAN être une composante de sa défense en rappelant quatre objectifs principaux :

1. Maintien de la cohésion des pays membres au sein de l'Alliance ;
2. Mise en œuvre d'un plan d'action basé sur la défense collective, flexible et réactive ;
3. L'OTAN doit apparaître comme porteur de solution dans la crise ukrainienne et non comme facteur aggravant ;
4. Les décisions prises doivent être en adéquation avec les ressources humaines et financières disponibles.

Ainsi la France n'a pas une vision « intégratrice » de l'OTAN, qui se résume à considérer l'Alliance comme une assurance que les membres payent sans être acteur de leur défense.

Au contraire, la France affirme la vision « participative », soit par la mise en place de défense autonome par un membre, soit par la participation à la « défense intelligente / Smart defence », concept promu par ACT (Commandement de l'OTAN en charge de la transformation de l'Alliance), qui met en œuvre une défense coordonnée.

Dans ce cadre, la France prône une politique d'investissement en moyen de défense pour les membres de l'alliance.

Cependant, à l'instar de M. Védrine, la France s'interroge sur le problème structurel de la prise de décision. Les chefs d'Etat ne doivent pas seulement adopter des conclusions lors de sommet mais doivent avoir des débats politiques préalables lors de prises de décision stratégique. La défense anti-missile aurait mérité ce type de processus.

Enfin, la France souligne que la « ré-acculturation » des pays membres sur les pratiques de dissuasion est une nécessité. Le nucléaire est une toujours une composante de notre défense.

Benoît Chaucheprat



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Tribune libre (2): 9 mai 2016 : 66ème anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman

En ces temps de graves turbulences en Europe et dans le monde, il est utile de se rappeler, à l'occasion du 66^e anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman, conçue en complicité avec Jean Monet, comme l'acte fondateur de ce qu'est l'Union européenne d'aujourd'hui.

*« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques... champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : **Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.** Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée.... »*

C'est à la lumière de ces propos du 9 mai 1950 qu'il faut apprécier la situation européenne d'aujourd'hui. Il est indispensable que les 28 Etats membres de l'Union européenne fassent leurs ces fondamentaux qu'il convient de ne jamais oublier

Quelle serait l'approche des Pères fondateurs de ce qu'est aujourd'hui l'Union européenne face aux situations dramatiques que subissent des femmes, des hommes, des enfants qui se retrouvent sur les routes pour fuir les guerres pour la plupart de ces populations ? On peut imaginer qu'ils inventeraient des mécanismes de solidarité pour trouver des solutions avec détermination, comme cela a été le cas à l'époque, difficile, pour mettre en place la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier – CECA – Ils mettraient devant leurs responsabilités le couple moteur de la naissance de l'aventure européenne: L'Allemagne et la France pour qu'ils persuadent, entraînent, convainquent les autres Etats membres à sortir de la politique, trop facile et irresponsable dite de « l'autruche ». Ils interpelleraient des Etats membres de l'Europe centrale et orientale pour leur rappeler d'où ils viennent et pour savoir si oui ou non ils se considèrent de la famille européenne mettant en pratique la solidarité active. Car il ne s'agit pas de charbon et d'acier, comme en 1950 mais de femmes, d'hommes et d'enfants, d'êtres humains qui fuient les guerres, les persécutions, les pauvretés. Il est vital et urgent de substituer le temps des discussions et des coups de menton, à celui des propositions concrètes et d'agir résolument, ensemble, et sans délais

NON A L'EUROPE CUL DE SAC...

Une crise humanitaire s'installe en Grèce. Près de 50 000 réfugiés sont bloqués dans des conditions déplorables sur la route des Balkans.

Récemment encore le « Haut-Commissariat aux Réfugiés - HCR – a estimé à près de 500 nouvelles victimes suite au nouveau naufrage en mer méditerranée. Seuls 41 rescapés, le 16 avril dernier, ont pu trouver refuge à Kalamata (Péloponnèse), en Grèce. Le pire c'est que nous nous habituons à ce genre d'information dramatique, en Europe.

Débordée par l'arrivée d'un million de personnes fuyant pour la plupart la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan, les Etats membres, en contradiction avec les valeurs du 9 mai 1950, de solidarité,



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

générosité et respect des droits de la personne humaine, se sont divisés profondément sur les réponses concrètes pour tenter de remédier à cette situation innommable.

Les populations en errance méritent respect et solidarité. Le devoir des dirigeants politiques, associatif, syndicaux est d'expliquer, de faire barrage aux attitudes xénophobes, d'agir, de ne pas se laisser aller au gré des opinions publiques mais avoir le courage d'assumer leurs responsabilités. Mme Merkel, a eu le courage de prendre ses responsabilités y compris pour l'accueil des réfugiés en Allemagne. Elle l'a payé cher politiquement lors des résultats électoraux dans trois Länder et...elle persiste et ne se renie pas. D'autres personnalités politiques en Europe feraient bien de s'inspirer de cette manière de pratiquer qui donne espoir et crédibilité en l'Europe des citoyens.

...OUI A L'EUROPE DES PONTS Ce n'est pas de forteresses, de barbelés ou de murs dont l'Europe a besoin mais de ponts pour qu'elle retrouve ses fondamentaux de paix et de solidarité, ceux de 1950, que des Etats membres de l'UE n'auraient jamais dû oublier.

Jean-Pierre Bobichon, Conseiller auprès d l'Institut Jacques Delors

Tribune libre (3): 30 ans après Tchernobyl et ses victimes^{6 7}

À l'occasion de la sortie du dernier numéro de Gare de l'Est⁸, j'ai rencontré le conférencier **Marc Molitor**⁹ et lu immédiatement son livre publié en 2011 aux Éditions Racine sous le titre « Tchernobyl, déni passé, menace future ? ». C'est intéressant de voir décrit le comportement français par un journaliste scientifique belge indépendant. Il explique comment les gouvernements successifs ont tenté de masquer le danger (par exemple en refusant de diffuser les pilules d'iode en France alors que les Polonais les avaient généralisées).

Aujourd'hui, après Fukushima, les scientifiques expriment l'opinion qu'un nouvel accident majeur pourrait intervenir dans les dix ans. En Belgique si Doel est touché, Anvers est mis en quarantaine et c'est toute la logistique belge qui s'effondre. Exit la Belgique...

En France, si Nogent-sur-Seine était touché, Paris et Reims devraient être évacués ! Fini le champagne...

Le plus instructif de cette histoire est comment la puissance industrielle peut masquer la réalité aussi longtemps. Une anecdote : après l'accident du 21 avril 1986, l'AIEA (agence internationale de

⁷ L'auteur cite le chiffre de deux millions de victimes directes et indirectes.

⁸ Cette conférence a été soutenue par la revue de réflexion GRASPE: www.graspe.eu

⁸ Le Tome 5 du premier semestre 2016, éditions L'Harmattan, sous-titré « Cahiers des mondes de l'Est » avec publication semestrielle, le rédacteur en chef est un bruxellois, Ulrich Huygevelde, abonnements sur www.garedelest.org

⁹ Marc Molitor est journaliste à la RTBF et a fait plusieurs reportages sur Tchernobyl et Fukushima où il a enquêté.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES

l'énergie atomique) alors présidée par la France réunit son congrès du 25 au 29 août 1986 à Vienne et invite les Russes. Quand ils annoncent qu'il y aura probablement 40 000 morts, le président fait évacuer la salle et les journalistes. Le Bureau de l'AIEA, resté à huis clos avec les Russes, prépare alors un communiqué final faisant état de 4000 morts possibles, mais officiellement 30 pendant l'accident.

Il faut s'interroger sur la manière dont nous obéissons aux informations ... et comment garder de l'objectivité, lorsque la vie humaine est en jeu.

Armel Prieur (notes de lecture

Contact: Armel@troxavor.com (pour débattre)

Le coin des lecteurs

L'avenir du projet européen, par Thierry Chopin Jean-François Jamet, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°393, 23 mai 2016

Les défis majeurs auxquels les Européens sont confrontés – terrorisme, crise migratoire, ou sur un autre registre crise de la zone euro, risque de « Brexit », montée des populismes anti-européens – appellent à repenser et à relancer la construction européenne. Ces différents défis ne doivent pas être traités séparément, de manière fragmentée, mais au contraire mis en perspective et abordés de manière articulée. Ils mettent en effet tous en jeu la capacité des Européens à être unis face à la succession des crises qu'ils doivent affronter. Or, cette unité ne va pas de soi et bien au contraire, des tensions politiques très fortes menacent la cohésion et la stabilité de l'UE. Dans ce contexte, ce texte rappelle les facteurs qui ont soutenu jusqu'ici l'unification de l'Europe et analyse les causes et implications de leur épuisement. Il discute ensuite les conditions intellectuelles et pratiques d'un renouvellement du projet européen visant notamment à lui donner les moyens de répondre aux attentes des Européens en matière économique, de politiques de sécurité et de garantie de l'état de droit.

Voir: <http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-393-fr.pdf>

Le mal européen, VERHOFSTADT Guy, Editions Plon, mai 2016.

L'Europe se considère toujours comme une référence morale mondiale; alors que la Méditerranée s'est transformée en cimetière marin et que nous ne parvenons pas à surmonter nos échecs économiques. Pour Guy Verhofstadt la solution consiste, non pas à bâtir un super-Etat européen, mais à faire un pas décisif vers une Europe plus efficace et plus démocratique. Il revendique l'héritage des Pères fondateurs et administre une cure de jouvence à une Constitution européenne oubliée, datant de 1953. Un récit impitoyable sur la dérive du projet européen.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Crise grecque, tragédie européenne, GALBRAITH James K, Seuil, mai 2016.

L'enjeu de cette crise dépasse largement la Grèce. C'est l'avenir de la zone euro et de l'Union européenne qui s'y dessine. Depuis un an, les Grecs ont mandaté le gouvernement d'Alexis Tsipras pour refuser les plans d'austérité, renégocier la dette et trouver une autre voie pour sortir de la crise, sans quitter l'UE. C'est une véritable tragédie européenne, dans laquelle les principaux acteurs ne semblent pas toujours se rendre compte de l'impact de leurs décisions sur la démocratie, au risque d'inciter de plus en plus de citoyens européens à confier leur destin aux nationalistes anti-européens.

Le droit européen de l'asile au défi de la confiance mutuelle, LEBOEUF Luc, Anthemis Editions, mai 2016.

Ces dernières années, le droit européen de l'asile se trouve dans la tourmente, entre refonte des textes, mise en cause de sa conformité aux droits fondamentaux et arrivée accrue de demandeurs d'asile. Il en résulte une fragilisation de la confiance mutuelle entre les États membres de l'Union européenne. La présente étude rend compte de ces développements, en proposant une lecture de l'évolution du droit européen de l'asile, et des tensions qui le traversent, à l'aune de la notion de confiance mutuelle. Elle propose également diverses pistes de réflexion visant à renforcer la confiance mutuelle entre les États membres, dans le plein respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

Quelles priorités futures pour la politique de cohésion post-2020 ?, JOUEN Marjorie, Institut Jacques Delors, Newsletter juin 2016.

Cette Tribune de Marjorie Jouen, conseillère à l'Institut Jacques Delors, retrace l'évolution de la politique de cohésion et analyse les nouveaux défis auxquels elle sera confrontée avant de proposer quelques recommandations pour la future politique de cohésion post-2020.

Voir: <http://www.institutdelors.eu/media/prioritespolitiquecohesion-jouen-ijd-mai16.pdf?pdf=ok>

L'Europe face au changement climatique, PELLERIN-CARLIN Thomas, Chercheur à l'Institut Jacques Delors

Après les résultats de la conférence de Paris sur le climat, l'Institut Jacques Delors, en partenariat avec le Mouvement européen Basse-Normandie, a organisé à Caen, le 18 décembre 2015, un dialogue citoyen autour du thème "**L'Europe face au changement climatique**". Dans sa synthèse, **Thomas Pellerin-Carlin** présente les principaux éléments du débat. Face au changement climatique déjà bien engagé, des solutions adaptées au contexte local existent mais peuvent être plus développées.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Cette synthèse s'articule autour de cinq chapitres :

1. Les causes et effets du changement climatique;
2. La politique énergétique et climatique de l'Union européenne;
3. Les collectivités locales, en première ligne du combat pour l'efficacité énergétique;
4. La biomasse, une source d'énergie d'avenir en Normandie et en Europe;
5. Le changement climatique, au cœur des grands défis internationaux actuels.

Voir: <http://www.institutdelors.eu/media/europechangementclimatique-pellerincarl-in-avril16.pdf?pdf=ok>

Rubrique culture - Art chorégraphique : Le rayonnement français à Bruxelles

Marius Petipa et Maurice Béjart : les deux plus grands noms de l'art chorégraphique des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle sont français et leur rayonnement continue de perdurer à travers le temps et l'espace. L'un et l'autre sont passés par Bruxelles où leur empreinte est toujours visible.

Aujourd'hui il n'y a pas une compagnie de danse classique au monde ou un concours international sans que les grands ballets et les variations de Marius Petipa n'y soient donnés. Ses chefs d'œuvre (*la Belle au bois dormant*, *Casse-Noisette*, *le lac des cygnes...*), qui ont fondé le style académique, continuent d'être fréquemment dansés dans les plus grandes compagnies aussi bien en Europe, qu'en Russie ou aux Etats-Unis.



Marius Petipa (1818-1910)



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Un siècle après Petipa, c'est un autre Français qui a bouleversé l'art chorégraphique : Maurice Béjart. Créant un nouveau style, il casse la structure ancienne des ballets, utilise un vocabulaire contemporain et construit des œuvres plus philosophiques autour de danseurs aux personnalités exceptionnelles.



Maurice Béjart (1927-2007)

Le point commun entre les deux maîtres : Marseille et Bruxelles.

Peu de gens le savent, mais Terpsichore a jeté son dévolu sur la cité phocéenne. Marius Petipa est né à Marseille en 1818. Jean-Antoine Petipa, son père, danseur, est alors maître de ballet de l'Opéra de Marseille. Maurice Béjart naît également à Marseille en 1927, il est le fils du philosophe Gaston Berger, universitaire et haut fonctionnaire, connu principalement pour ses travaux sur Husserl (qui développa le courant philosophique de phénoménologie). Les deux futurs chorégraphes y passeront leur enfance.

D'autres grandes personnalités de la danse ont un lien étroit avec Marseille, pour n'en citer que deux parmi les plus grands noms : Marie Taglioni et Roland Petit.

Marie Taglioni (1804-1884) est sans aucun doute l'une des plus grandes danseuses du XIX^{ème}. Issue d'une dynastie de danseurs, elle fut la première à danser sur pointe avec le rôle de *La Sylphide*, en 1832, à l'Opéra de Paris. Devenue par mariage Comtesse Gilbert de Voisins, elle s'installa à Marseille, au château Saint-Victor (aujourd'hui résidence du gouverneur militaire de la zone de défense Sud-Est), et y fut enterrée.

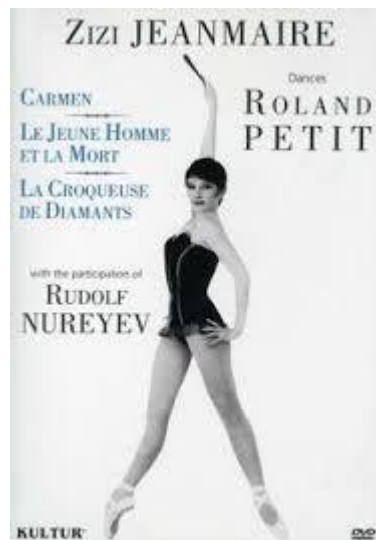




ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Marie Taglioni dans La Sylphide

Plus récemment, la cité phocéenne eut une grande renommée dans le monde de la danse avec le Ballet national de Marseille Roland Petit, créé en 1972. Grâce à la profonde amitié qui liait Edmonde Charles-Roux et Zizi Jeammaire, la femme de Roland Petit, la première obtint de son mari, Gaston Deferre, le maire de Marseille, la création d'une compagnie de danse pour faire venir le grand chorégraphe français. Celui-ci s'était fait connaître dès la fin des années 40 avec les chefs d'œuvre que sont *Le jeune homme et la mort* (1946), créé pour Jean Babilée et dansé depuis par les plus grands danseurs (Rudolf Nureev, Mikhaïl Barychnikov et plus récemment Nicolas Le Riche, danseur étoile de l'Opéra de Paris) et *Carmen* (1949), créé pour Zizi Jeammaire et également interprété par les plus grands ballerines.



Roland Petit dirigea la compagnie à Marseille pendant 26 ans, jusqu'en 1998, et créa un magnifique et riche répertoire (*Pink Floyd Ballet*, *Les quatre saisons*, *Proust ou les intermittences du cœur...*). La compagnie fut ensuite confiée à la direction de la danseuse étoile de l'Opéra de Paris, Marie-Claude Pietragalla jusqu'en 2004, puis au chorégraphe belge, Frédéric Flamand. Ce dernier, passionné d'art pluridisciplinaire, avait fondé à Bruxelles la compagnie du Plan K qui, à partir de 1979 occupa une ancienne raffinerie sucrière située à Molenbeek, où il accueillit dans ce lieu des artistes comme Bob Wilson, Philippe Decouflé... Les liens entre Marseille et Bruxelles ont toujours perduré!

Quelle fut l'influence de Marseille dans la vie de Marius Petipa et de Maurice Béjart ? Certainement la découverte d'autres mondes et d'autres cultures, l'Europe et la Méditerranée et l'attraction pour les voyages. On trouvera effectivement beaucoup de références à ces contrées plus ou moins lointaines dans les ballets de l'un et de l'autre.

Après Marseille, Bruxelles



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

Jean-Antoine Petipa, qui avait déjà voyagé à travers toute l'Europe, qui avait été élève à l'Opéra de Paris, puis avait été engagé par Filippo Taglioni (le père de Marie) fut nommé maître de ballet au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles et quitta alors Marseille avec ses enfants. Il resta jusqu'en 1835 à Bruxelles puis revint dans les années 1840 avant de s'installer à Saint-Pétersbourg avec son fils en 1847.

C'est à Bruxelles que fut formé Marius, d'abord au Conservatoire de Musique où il apprit le violon. Son père assure parallèlement sa formation de danseur et il apparaît régulièrement sur la scène de la Monnaie. En 1847 il est engagé comme premier danseur au Ballet Impérial à Saint-Pétersbourg pendant que le père devient professeur à l'École du Ballet Impérial.

Bon danseur, Marius Petipa est cependant meilleur chorégraphe et signe une soixantaine de ballets, dont plusieurs font date dans l'histoire de la danse. À côté de nombreuses reprises d'œuvres du répertoire (*La Fille mal gardée*, *Giselle*, *Paquita*, *Coppélia*...), il crée des ballets qui vont entrer dans le répertoire classique des grandes institutions : avec le compositeur Piotr Tchaïkovski, *La Belle au bois dormant* (1890), *Casse-Noisette* (1892), *Le Lac des cygnes* (1895); avec Cesare Pugni, *Le Corsaire* (1858), *Faust* (1867); avec Minkus, *Don Quichotte*, *la Bayadère*. On doit en particulier au grand danseur russe, Rudolf Noureev, transfuge du Kirov avec son passage à l'Ouest en 1961, d'avoir fait découvrir et revivre, notamment à Paris et Londres, ces grands ballets jusqu'alors dansés en Russie.



Le Lac des cygnes

Développant l'art de l'intrigue romantique, Petipa conçoit des ballets en trois ou quatre actes, qui occupent une soirée entière et ne sont plus seulement des divertissements entre deux pièces de théâtre. Après le courant romantique, Petipa fixe l'académisme. Il alterne la pantomime et le grand ballet autour d'une distribution nombreuse, où le corps de ballet et les figurants mettent en valeur des solistes brillants. Il fixe le déroulement des pas de deux avec l'adage, les variations masculine et féminine et la coda. La danse de Petipa est particulièrement virtuose et nécessite une grande maîtrise technique. Il développe un idéal brillant destiné au public francophone et francophile de la cour impériale de Russie.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES



Adage du 1^{er} acte de La belle au bois dormant

Les raisons qui amenèrent Maurice Béjart à Bruxelles sont différentes.

Maurice Béjart perd sa mère alors qu'il n'a que 7 ans. Il prend alors des cours de danse pour se fortifier sur les conseils d'un médecin. Adolescent, il assiste à l'Opéra de Marseille à un récital du danseur russe Serge Lifar et se découvre une passion pour la danse. Il poursuit parallèlement des études universitaires et obtient une licence de philosophie. Il part en 1946 à l'Opéra de Paris et travaille avec des professeurs russes, notamment Lioubov Egorova qui forme Yvette Chauviré, Lycette Darsonval, Pierre Lacotte, Ethery Pagava, Nyna Vyroubova... En 1948, il se forme avec Roland Petit. En hommage à Molière, il prend le patronyme de l'épouse de ce dernier, Armande Béjart.

En 1951, il collabore avec la grande chorégraphe suédoise et précurseur de la danse moderne, Birgitt Cullberg et crée son premier ballet, *L'Inconnu*, à Stockholm puis règle *l'Oiseau de feu*. En 1955, il crée *Symphonie pour un homme seul* avec sa première compagnie fondée en 1953, les Ballets de l'Étoile.



En 1959, n'obtenant pas l'aide de l'État français pour établir sa troupe dans un théâtre, Maurice Béjart quitte la France pour Bruxelles où il travaillera durant vingt-sept ans. À la demande de Maurice Huisman, alors directeur du Théâtre royal de la Monnaie, il crée la même année une de ses plus célèbres chorégraphies, *Le Sacre du printemps*.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES



Le sacre du printemps

Le Ballet du XXème siècle

Le contrat temporaire qui lie Béjart à La Monnaie va se transformer en un contrat de plusieurs années et entraîner la naissance du Ballet du XXème siècle en 1960. Maurice Béjart va parcourir le monde entier avec celui-ci et initier un vaste public de néophytes à une danse plus contemporaine.

Parmi ses plus grands succès on peut citer le Boléro de Ravel qui devient une de ses chorégraphies emblématiques. Après Duska Sifnios, Tania Bari, Suzanne Farrell, ce ballet sera interprété par les plus grandes danseuses comme Maïa Plissetzkaïa ou Sylvie Guillem. Maurice Béjart le fera danser indifféremment par un homme ou par une femme. On se souvient aussi de l'interprétation de Jorge Donn, l'un de ses danseurs fétiches, dans le film de Claude Lelouch *Les Uns et les autres*.



Le Boléro (vue au-dessus de la scène)



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES

En 1967, le festival d'Avignon s'ouvre à la danse et invite Maurice Béjart et son Ballet du XX^e siècle à se produire dans la cour d'honneur du palais des papes. Béjart présente une pièce majeure : *Messe pour le temps présent* (musique : Pierre Henry et Michel Colombier). La pièce est rejouée l'année suivante à Avignon et connaît un énorme succès.

Mudra

Soucieux de la formation des jeunes danseurs et artistes, Béjart fonde en 1970, toujours à Bruxelles, l'école Mudra. Cette institution formera de nombreux danseurs et chorégraphes qui participeront activement à l'essor de la danse contemporaine en Europe. On peut citer Maguy Marin ou Anne Teresa de Keersmaeker. En 1977, Béjart il ouvre l'école Mudra-Afrique à Dakar, honorant ainsi la mémoire de son arrière-grand-mère sénégalaise (branche paternelle).

Béjart restera à Bruxelles jusqu'en 1987. Au terme d'un conflit ouvert avec le directeur de la Monnaie, Gérard Mortier, il quittera la Belgique pour la Suisse où la ville de Lausanne l'accueille avec sa compagnie qui deviendra le Béjart Ballet Lausanne. Un an après le départ du ballet du XX^e siècle, l'école Mudra ferme à son tour ses portes. Elle rouvrira plus tard à Lausanne sous le nom de l'atelier-école Rudra.

Le Conservatoire de la Danse de Bruxelles : le lien entre Petipa et Béjart

De grands danseurs de la compagnie sont restés à Bruxelles et aujourd'hui l'esprit de Maurice Béjart continue de régner dans son studio de danse, au 49 rue de la Fourche, à deux pas du Théâtre de la Monnaie.

Le Conservatoire de danse de Bruxelles avait été créé par Jean-Antoine Petipa en 1826. En 1963, Il fut installé au 49 rue de la Fourche où habitait Maurice Béjart et où il avait aménagé son studio de travail. Le Conservatoire fut pendant de nombreuses années le creuset pour les futurs danseurs du Ballet du XX^e siècle. Il ferma ses portes en 1990.

Après des années d'interruption, le studio du 1^{er} étage a rouvert en 2013 sous l'impulsion de Jean-Paul Dimmers, un ancien "mudriste", avec la re-crédation du Conservatoire de Danse de Bruxelles. Menia Martinez, une grande personnalité de la danse, en est la directrice artistique. Tous les jours elle prodigue son enseignement exceptionnel avec, à ses côtés, Benedicto Cienza, Marlene Moreno pour la danse classique et Ines Cera pour les classes de contemporain.

Menia Martinez est née à Cuba. Elève de Fernando Alonso, elle fut envoyée à Leningrad, à l'école Vaganova, à l'âge de 13 ans, dans les années 50. Elle lia une amitié profonde et durable avec le jeune danseur Rudolf Noureev qui arrivait tout juste d'Oufa. Celui-ci l'invitera plus tard à donner des cours à l'Opéra de Paris, lorsqu'il dirigera la compagnie française dans les années 80. Menia Martinez a dansé en tant qu'Etoile au Bolchoï, au Ballet national de Cuba, avant de rencontrer Maurice Béjart et de devenir une des grandes interprètes et professeur du Ballet du XX^e siècle. Avec son mari, Jorge Lefevre qui fut aussi l'un des grands interprètes de Béjart et qui dirigea Mudra-Dakar, elle prit la direction des Ballets de Wallonie dans les années 80-90. Elle a été invitée par toutes les plus grandes compagnies à donner des cours.



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES



Aujourd'hui une cinquantaine de jeunes élèves de 7 à 18 ans se forment dans la perspective de devenir professionnel.



Repetto

Et, à deux pas de la rue de la Fourche, dans la Galerie du Roi, a ouvert il y a quelques mois la boutique Repetto, célèbre marque française de chaussons et d'articles de danse. Comme le monde est très petit et celui de la danse encore plus, on retrouve les liens anciens entre Béjart et Roland Petit puisque la créatrice de la marque n'est autre que Rose Repetto, la mère de Roland Petit!



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES



La boutique Repetto, Galerie du Roi, à Bruxelles

Rose crée en 1947, sur les conseils de son fils, ses premiers chaussons dans un atelier près du Palais Garnier à Paris. En 1956, à la demande de Brigitte Bardot, danseuse de formation, elle crée la ballerine *Cendrillon* qu'elle lui dédie. L'actrice les associe pour toujours à sa gloire dans le film *Et dieu créa la femme*. En 1959, Rose installe sa boutique au 22 rue de la Paix à Paris où les danseurs et les compagnies du monde entier viennent se fournir. En 1999, après une phase difficile, et un dépôt de bilan en 2002, Jean-Marc Gaucher, ex-preneur de son à TF 1 et ancien patron de Reebok France, rachète la marque et relance la société par une habile montée en gamme et en mode. Il diversifie les activités sur le prêt-à-porter et les parfums. Aujourd'hui l'entreprise française dont les usines se trouvent en Dordogne présente un chiffre d'affaires de 60 millions € et emploie 350 personnes. Elle a ouvert des boutiques dans toutes les grandes villes françaises et la boutique de Bruxelles est la première ouverte hors de l'hexagone.

Ainsi, l'excellence française dans l'art chorégraphique continue d'essaimer et la ville de Bruxelles en est imprégnée, mais il reste à recréer une grande compagnie de danse. En effet, Bruxelles est actuellement la seule capitale européenne sans compagnie. Maurice Béjart avait propulsé la capitale belge au premier rang sur le plan international avec les Ballets du XXème siècle. A quand un successeur?

Blandine Pellistrandi



ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES

Comment adhérer à l'Association des Françaises et des Français des Institutions Communautaires et Européennes (AFFCE)

DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE !

L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.

Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire un virement de 30 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:

- Virement international/européen - **IBAN: BE63 0016 9455 2008-** **BIC** si nécessaire : **GEBABEBB**

- Virement belge: compte 001-6945520-08

- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!

Comité éditorial de AFFCE NEWS

Rédacteur en chef: Fabrice Andreone;

Coordination: Anne Serizier;

La Vie des institutions: Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Armel Prieur (Conseil); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

Chronique "Bruxelles insolite, Bonnes adresses"; Culture: Armel Prieur, Anne Serizier, Blandine Pellistrandi.

Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés" : Tous.

Le coin des lecteurs: Anne Serizier.